

PETITE ENFANCE.

Trois crèches pourraient obtenir le label « bien-traitante »

En 2021, les crèches de Charny, Saint-Pathus et Annet devraient avoir le label « crèche bien-traitante ». Le coup d'envoi de la démarche a été donné samedi 7 septembre à la crèche des Petites Abeilles de Saint-Pathus.

C'est une première en France. Samedi 7 septembre, la communauté de communes Plaines et Monts de France a lancé le processus de labellisation « crèche bien traitante » de trois de ses établissements d'accueil de jeunes enfants.

Une certification des pratiques

Ainsi, la crèche des Lutins à Charny, celle des Petites Abeilles à Saint-Pathus puis des P'tits Bibous à Annet-sur-Marne, ont affirmé leur volonté de développer la bientraitance dans le secteur de la petite enfance.

« Quand on fait ses courses et qu'on achète un poulet, il est labellisé. Et quand on dépose ses enfants à la crèche, il n'y a pas de label pour nous dire qu'ils seront élevés au bon grain », souligne Jean-Benoît Pinthurier, maire de Saint-Pathus et vice-président de la CCPMF.

Il ajoute : « nous avons affaire à de bons professionnels et qui font très bien leur travail dans les crèches. Ce label viendra certifier les pratiques professionnelles et permettra une meilleure collaboration entre les professionnels, les parents et les enfants. »



Jean-Louis Durand, président de la CCPMF, et Anne Picard, fondatrice du label Crèche bien traitante, ont lancé le processus de labellisation des crèches de l'intercommunalité.

Un projet entamé il y a deux ans

Ni rouge, ni bleu, ce label « rose » est donc une démarche innovante et unique en France. Et cela fait près de deux années que l'intercommunalité travaille sur le dossier, notamment avec Anne Picard, la fondatrice du label crèche bien traitante. « Cette labellisation s'est

décidée quand j'ai rencontré Anne lorsqu'elle réalisait des évaluations internes et externes dans des établissements sociaux et médico-sociaux. À l'occasion de ce travail, elle s'était aperçue que beaucoup de choses allaient bien mais que d'autres devaient être corrigées. Par exemple, l'implication des familles, résidents et du personnel dans les Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) », explique Jean-Louis

Durand, président de l'intercommunalité.

Un audit dans la crèche de Saint-Pathus

S'engager dans l'obtention de ce label était également important pour la communauté de communes qui, en 2017, avait entendu parler d'un problème au sein de la crèche de Saint-Pathus. « Il aurait été question de douces violences dans cet établissement à ce moment-là. Il fallait donc absolument lever tous les doutes », indique

le président de la CCPMF.

« Nous avons donc demandé à Anne Picard ainsi qu'à son équipe de réaliser un audit pour savoir si ce qu'on nous avait raconté était avéré. L'affaire s'est soldée par un non-lieu et la sérénité est revenue aujourd'hui ».

« Nous ouvrons une boîte de Pandore »

Ainsi, à partir de ces résultats, l'intercommunalité a sollicité Anne Picard pour l'aider à travailler sur l'obtention de ce label. « Les concepts de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance sont très peu développés. On est au courant mais on n'en parle pas. C'est un sujet tabou. Nous venons d'ouvrir une boîte de Pandore en France », assure-t-elle, quelques jours après avoir présenté son projet sur la radio Europe 1.

« Nous ne pourrions jamais garantir l'absence de maltraitance. Par contre, nous pouvons affirmer que la loi du silence ne viendra pas nourrir la pratique de l'établissement et de ses professionnels », souligne Anne Picard. « Nous devons vérifier tout ce qui se passe dans ces structures et axer sur la prévention. Il existe sept formes de maltraitements : physique, verbale et psychologique, médicamenteuse ou refus de soin, violence pas-

sive, violence active, violence sexuelle et refus d'accès au droit ».

Les enfants sont des petits « nous »

De son côté, le personnel des crèches se satisfait de la future obtention de ce label. « Cela va permettre de se professionnaliser. Le mot d'ordre, c'est de se dire que les enfants sont des « petits nous ». Est-ce qu'on aimerait ce qu'on leur fait faire ? Nous devons nous mettre à leur place », indique Évelyne, directrice de l'une des trois crèches.

Le processus de labellisation est en cours et devrait aboutir en 2021. La structure d'accueil dispose d'un délai de 18 mois maximum après la mise en route vers le label pour faire réaliser son audit par un auditeur du Bureau Veritas. Le comité de labellisation peut alors analyser le résultat de l'établissement et accorder le label « crèche bien traitante » pour une durée de quatre ans.

Concernant les forfaits d'entrée à la crèche, l'intercommunalité assure que si elle obtient le label, « les parents ne paieront pas plus cher ».

Pierre Barboteau